



RÈGLEMENT INTÉRIEUR – ANNÉE 2023

Association Familles Rurales Montréverd - Accueil Périscolaire « Graine de Malice »

6 rue de la mairie – Saint-André-Treize-Voies - 85260 MONTRÉVERD

02 51 34 76 59 - grainedemalice85@gmail.com



INTRODUCTION

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'accueil des enfants aux Accueils périscolaires de Saint-André-Treize-Voies et Mormaison de l'association Familles Rurales Montréverd et plus précisément ici pour l'Accueil Périscolaire « Graine de Malice ».

Toute inscription à l'accueil périscolaire implique l'adhésion au présent règlement intérieur.

Un exemplaire de ce règlement est donné à chaque famille utilisatrice du service Accueil Périscolaire « Graine de Malice ».

Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et annule et remplace tout règlement antérieur.

LA PRÉSENTATION DU SERVICE

L'Accueil Périscolaire « Graine de Malice » est un des services proposés par l'association locale Familles Rurales de Montréverd, elle-même rattachée à la Fédération Familles Rurales de Vendée, à la Roche Sur Yon.

Le service est géré par une commission composée exclusivement de parents bénévoles, à laquelle s'ajoute une équipe salariée. Des représentants bénévoles sont présents au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Leur rôle est d'échanger sur le bon fonctionnement de l'Accueil Périscolaire et de relayer les informations entre les familles et les salariés.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL DES ENFANTS

L'ÂGE DES ENFANTS

- **Les enfants maternels** : les enfants accueillis doivent être scolarisés à l'école maternelle (3/5 ans).
- **Les enfants primaires** : les enfants accueillis doivent être scolarisés à l'école élémentaire (6/11 ans).

LE DOMICILE DES ENFANTS

L'Accueil Périscolaire est réservé aux enfants scolarisés à l'école Saint-Joseph de Saint-André-Treize-Voies – MONTRÉVERD.



LE LIEU D'ACCUEIL

Graine de Malice Saint-André-Treize-Voies

- **Accueil Périscolaire et la Salle des Forges** : 6 rue de la mairie – Saint-André-Treize-Voies - 85260 MONTRÉVERD
- **Téléphone** : 02 51 34 76 59
- **Courriel** : grainedemalice85@gmail.com
- **Capacité d'accueil maximum de l'accueil** : **48 enfants**
- **L'équipe d'encadrement** :
 - Nathalie MEUNIER, *Directrice de l'accueil périscolaire*
 - Joséphine BERTAUX, *Animatrice*
 - Maxime GOARVOT, *Animateur*
- **Réglementation en vigueur** :

Taux d'encadrement
Un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
Un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

La composition de l'équipe aujourd'hui nous permet donc d'accueillir 34 enfants.

Cette équipe peut être complétée par des renforts de personnel de l'association Familles Rurales Montréverd (*accueil périscolaire de Mormaison, restaurant scolaire*) ou des embauches d'animateurs occasionnels (diplômés ou non).

Nous faisons au mieux pour répondre aux besoins des familles en fonction des moyens de l'association Familles Rurales Montréverd.

Cela demande une gestion quotidienne et une souplesse des équipes.

LA FORMULE D'ACCUEIL DES ENFANTS

- **Accueil du matin de 7h00 à 8h45**
- **Accueil du soir de 16h30 à 19h00**

Il est rappelé que :

- Les familles doivent accompagner et reprendre leurs enfants dans l'enceinte même des locaux. La famille est responsable de l'enfant jusqu'à son arrivée à la **salle d'accueil dans l'accueil périscolaire** et **doit se faire connaître auprès d'un animateur afin de faciliter le pointage des arrivées et des départs.**
- L'équipe d'animation conduit à pied les enfants à l'école le *matin (départ à 8h30 du site)* et vient chercher les enfants à l'école le soir. Des déplacements extérieurs au site peuvent avoir lieu à pied (*bibliothèque, parc, salle de sport...*).
Un gilet jaune pour le trajet école/accueil périscolaire est à prévoir.



- Les parents qui autorisent leurs enfants à rentrer seuls doivent le signaler sur la fiche de liaison / sanitaire en précisant l'heure du départ et ou du retour de la structure.
- Le(s) parent(s) communique(nt) par écrit à l'équipe d'animation le nom de la personne qui doit reprendre l'enfant, si celle-ci est différente de celle mentionnée sur la fiche sanitaire d'inscription. Si cette personne n'est pas connue de l'équipe d'animation, une pièce d'identité pourra être demandée, après décharge remise par le(s) parent(s).

LES REPAS

LE PETIT DÉJEUNER

- Le petit déjeuner est possible avant 8h00.
- Il est fourni par l'accueil et sera **facturé 0.70€**.
- Il ne pourra être fourni par la famille qu'en cas d'allergie déclarée ou d'intolérance.

(Le lait et les jus de fruits fournis par la famille doivent être dans un emballage neuf, non ouverts au préalable ou transvasés dans un autre récipient. Si c'est le cas, l'association et les salariés se déchargent de toute responsabilité).

LE GOÛTER

- Il est prévu par l'accueil périscolaire et est le même pour tous les enfants.
- **Le tarif est de 0.70€.**
- Les cas d'allergie ou d'exclusion alimentaire signalés dans la fiche sanitaire et stipulés sur une ordonnance peuvent éventuellement donner lieu à un goûter de substitution.

L'INSCRIPTION

Un parent (détenteur de l'autorité parentale) devra donner les renseignements permettant de remplir un dossier d'inscription et signer les différentes autorisations.

Les documents à fournir à la direction :

- **La fiche familiale annuelle de renseignements.**
- **La fiche liaison / sanitaire dûment remplie et signée + joindre les copies des vaccinations à jour.**

Toute particularité de santé devra être communiquée via la fiche sanitaire.

Tout traitement médical nécessitera une ordonnance.

Un enfant malade (*gastro, fièvre...*) ne pourra pas être accueilli sur la structure.

Pour les inscriptions (*jour/horaire*), un document est à compléter et à transmettre à l'équipe **au plus tard le jeudi midi de la semaine précédant l'inscription.**



A noter : Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et par rapport aux délais. Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception d'un mail.



Pour une meilleure organisation et en lien avec la capacité d'accueil, **merci de nous prévenir de tout changement le plus rapidement possible.**

Si l'accueil du périscolaire est complet, une liste d'attente est mise en place automatiquement et les parents sont informés.

Toute inscription, après le délai prescrit à l'accueil « d'urgence » est possible, mais ne pourra se faire que dans la limite des places disponibles.

Les mails sont consultés sur les temps d'ouverture de l'accueil périscolaire, soit de 7h à 8h45 et 16h30 à 19h les jours d'école.

Tout changement d'ordre familial, scolaire, médical ou autre, pouvant perturber momentanément l'enfant, devra être signalé à l'équipe d'animation, les relations entre les 2 parties ayant pour but le bien-être de l'enfant.

MODALITÉS TARIFAIRES ET AUTRES

LES TARIFS

Un tarif différent est appliqué entre les familles adhérentes et non adhérentes au réseau Familles Rurales.

Les familles adhérentes à Familles Rurales, du fait du versement d'une cotisation annuelle (25€), bénéficieront des avantages réservés aux adhérents aux niveaux local, départemental et national.

Au niveau local, chaque utilisateur issu de famille adhérente aura une réduction de 0.18€ de l'heure.

Pour bénéficier du tarif adhérent, il vous suffit de faire une demande de carte adhérent Familles Rurales auprès de la directrice de l'accueil périscolaire.

Le tarif comprend notamment la prestation d'accueil des enfants, les frais de personnel, les charges diverses de l'association.

La participation demandée aux familles ne représente qu'une partie du coût, la municipalité prend également en charge une partie sous forme de subventions.

La CAF et la MSA contribuent également financièrement à réduire les factures par une participation à l'heure, versée à la structure.



La grille de tarification à partir de JANVIER 2023.

■ **Adhérent** : Réduction Familles Rurales 0.18 €/H

Quotient	Moins de 500	501-700	701-900	901-1200	Plus de 1201
à la Demi-heure	0.89 €	0.91 €	0.93 €	0.95 €	0.97 €
1 h de présence	1.78 €	1.82 €	1.86 €	1.90 €	1.94 €
2h de présence	3.56 €	3.64 €	3.72 €	3.80 €	3.88 €

■ **Non adhérent**

Quotient	Moins de 500	501-700	701-900	901-1200	Plus de 1201
à la Demi-heure	0.98 €	1.00 €	1.02 €	1.04 €	1.06 €
1 h de présence	1.96 €	2.00 €	2.04 €	2.08 €	2.12 €
2h de présence	3.92 €	4.00€	4.08 €	4.16 €	4.24 €

LA FACTURATION

- Vous recevrez vos factures par email ou dans le cartable de vos enfants, le mois suivant la présence de ceux-ci sur la structure.
- La facturation se fait à la ½ heure.
- Toute demi-heure commencée sera facturée.

LES MODALITES DE PAIEMENT

Les parents ont la possibilité de régler :

- Par prélèvement au 11 du mois, après avoir fourni un RIB et signé un mandat SEPA.
Ce mode est à privilégier. En cas de rejet de prélèvement, une pénalité forfaitaire pourra être appliquée.
- Les parents doivent vérifier chaque mois le suivi des prélèvements et informer le service si un problème est rencontré.

Et avant le 15 du mois suivant :

- Par chèque à l'ordre « Familles Rurales Montréverd ».
- Par espèces à régler sur site avec l'acompte exact.
- Par chèque CESU garde d'enfants ; à régler directement sur site. Ne peut pas faire l'objet de paiement au crédit, monnaie pas rendue

L'ASSURANCE

Chaque enfant, dès son inscription devient usager de notre Fédération départementale.

L'enfant est assuré en responsabilité civile (Assurance SMACL).



LES RETARDS, ABSENCES ET COMPORTEMENTS

LES RETARDS

En cas de retard exceptionnel prévenir impérativement en téléphonant à l'Accueil Périscolaire.



Chaque départ après 19h sera systématiquement facturé par 1/2heures entamées supplémentaires, par enfant.

Sachez qu'à partir de 19h00, nous ne serons plus responsables de vos enfants.

LES ABSENCES

- Pour faciliter le pointage et la facturation, préciser dans l'objet ou message : **Absence + Nom/Prénom de l'enfant + Classe + la cause de l'absence** (maladie ou autre)
- Les modifications d'emploi du temps doivent être **signalées 48h avant pour ne pas être facturé sinon :**

<u>En cas d'absence d'un enfant</u>		
	Je signale l'absence de mon enfant par téléphone ou par mail.	Je n'ai pas signalé l'absence de mon enfant
Enfant malade	Non-facturé	Facturé 2h de présences par créneau (matin/soir) en fonction du QF
Enfant absent pour autre raison	Facturé 1h de présences par créneau (matin/soir) en fonction du QF	Facturé 2h de présences par créneau (matin/soir) en fonction du QF

- Toute absence doit être prévenue, même au dernier moment pour une meilleure organisation.
- Si votre enfant est malade et que vous le récupérez à l'école, n'oubliez pas de prévenir l'accueil périscolaire.
- Il appartient aux parents de signaler l'absence de son/ses enfants auprès des enseignants de l'école et du restaurant scolaire.
- Si dans une fratrie, un des enfants est malade, le frère ou la sœur sera facturé.

LES COMPORTEMENTS ET SANCTIONS

Incivilités, violences verbales ou physiques, non-respect des règles de fonctionnement et de sécurité ou tous autres faits engendrant la désorganisation du service, entraîneront si besoin une rencontre avec les parents.

Des sanctions seront alors mises en place pouvant aller de la sanction de réparation, de l'exclusion temporaire, jusqu'à l'exclusion définitive du service.



SANTE – HYGIENE ET HANDICAP

- Seuls les enfants dont les vaccinations obligatoires sont à jour peuvent être admis à l'Accueil périscolaire.
- Au cas où un enfant serait malade, l'équipe contacte un parent pour venir le récupérer. Tout traitement médical doit être signalé à l'équipe de direction, même s'il est administré par les parents.
- Seuls les médicaments prescrits sur ordonnance médicale en cours de validité pourront être administrés par un membre de l'équipe.
- Toute allergie, maladie ou handicap devra être signalé.
- Un temps de rencontre avec l'équipe de direction sera dans ce cas obligatoire et préalable à la venue de l'enfant à l'Accueil périscolaire afin d'optimiser les modalités de son accueil dans la structure.

PERTE / VOL / CASSE / MATERIEL SPECIFIQUE



Les enfants ne doivent pas apporter d'objets personnels et/ou de valeur dans l'Accueil périscolaire.

Le cas échéant, l'accueil décline toute responsabilité en cas de casse, de perte et/ou de vol. (Téléphone, bijoux, jouets, appareil photo, etc....)

Il est conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant.



Règlement rédigé par l'équipe salariée en concertation avec les membres de la commission de l'accueil périscolaire et validé par les membres du conseil d'administration.

Pour tous renseignements ou réclamations
au sujet de l'Accueil Périscolaire « Graine de Malice », vous pouvez nous contacter-
Accueil Périscolaire « Graine de Malice »
6 rue de la mairie – Saint-André-Treize-Voies - 85260 MONTRÉVERD
02 51 34 76 59 - grainedemalice85@gmail.com

FAMILLES RURALES MONTRÉVERD
Mairie - 1 Rue de la Mairie - Saint-André-Treize-Voies 85260 MONTRÉVERD
07-61-02-84-88 -- famillesrurales.montreverd@gmail.com